

CHAMPIONNAT CORSAIRE SERIE



26-27-28 septembre 2025 — Yvonand

AVIS DE COURSE

Version 2025.09.17 — Définitive

1. Organisateur

Cercle nautique des Tapa-Sabllias Yvonand (CNTY).
Président du comité de course : **Alexandre Biolley** (info@cnty.ch).

2. Lieu et dates

[Port d'Yvonand, Avenue des Pins 32, 1462 Yvonand](#), Suisse.
Vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 septembre 2025.

3. Règles

La régate sera régie par :

- Les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF.
- L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- Le règlement international de classe du comité Corsaire international (version février 2013).

4. Admissibilité

Le championnat est ouvert aux bateaux étrangers.
Les participants doivent être membres d'un club affilié à l'ISAF.
Pour les participants suisses, les directives de Swiss Sailing sont applicables.

5. Bateaux admis

- Corsaire
- Musto Skiff

6. Jauge

La conformité avec les Règles Internationales de Classe sera contrôlée.

7. Publicité

La publicité sur les coques ou les voiles doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de Swiss Sailing via [le formulaire téléchargeable](#) sur le site web de Swiss Sailing.

8. Inscription

Les inscriptions doivent se faire sur le site Manage2Sail.

Délai d'inscription : vendredi 26 septembre 2025, 1 heure avant le premier signal d'avertissement.

9. Responsabilités et assurances

Les concurrents participent à la régate à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

Chaque bateau participant doit présenter une attestation d'assurance en responsabilité civile valide avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.— par incident, ou son équivalent.

10. Finance d'inscription

CHF 60.00 ou **€ 60.00** par bateau, à régler au bureau de course avant la première manche courue.

11. Programme des courses

Vendredi 26 septembre	10h00 – 12h00 Accueil, ouverture du bureau de course, confirmation d'inscription, remise des instructions de course.
	13h00 Briefing des skippers.
	14h00 Premier signal d'avertissement possible.
Samedi 27 septembre	10h00 Premier signal d'avertissement possible.
Dimanche 28 septembre	09h00 Concurrents à disposition du comité de course à terre.
	10h00 Premier signal d'avertissement possible.
	14h00 Dernier signal d'avertissement possible.

12. Nombre de manches

Il est prévu de courir autant de manches que possible selon les conditions météorologiques.

13. Programme de la manifestation

Vendredi : 18h30 Apéritif offert par l'AS Corsaire – Repas raclette à discrétion.

Samedi : 18h30 Apéritif offert par le CNTY – Repas.

Dimanche : Remise des prix (le plus tôt possible), suivi d'un apéritif offert par le CNTY.

14. Repas

Les repas et paniers pique-nique seront payés au bureau de course au moment de l'inscription.

Repas du vendredi soir : Raclette à discrétion à CHF 15.— par personne (sans les boissons).

Repas du samedi soir : Rôti de porc, légumes et gratin de pommes de terre à CHF 25.— par personne (sans les boissons).

15. Classement

Le système de classement « *a minima* » s'appliquera (RCV annexe A).

Le plus mauvais score sera retiré du classement final dès 4 courses validées.

16. Prix

Un prix symbolique est prévu pour les trois premiers bateaux.

Un cadeau est prévu pour chaque participant.

17. Grutage

Le grutage est payant. **Le tarif est de CHF 25.—**. Le montant est à régler à la capitainerie.

Une rampe de mise à l'eau est à disposition gratuitement.

L'emploi de la grue se fera exclusivement par le garde-port. La mise à l'eau ou la sortie avant ou après le championnat se fera selon les horaires suivants ou sur réservation auprès du garde-port : 024 430 18 94 ou 079 432 18 94 capitainerie@portyvond.ch

Renseignements : <http://portyvond.ch>

Horaires de grutage : Vendredi de 10h00 – 11h30

Dimanche de 15h00 – 17h00

18. Amarrage, places de parc et remorques

Chaque bateau se verra attribuer une place d'amarrage selon les instructions du garde-port.

Une place de parc payante est prévue pour **les remorques**. Celles-ci devront être impérativement déposées dans la [zone forestière à l'Ouest du port](#). La hauteur maximum autorisée pour l'accès à cette zone est de 2m.

Le stationnement des voitures sur la zone du port sera gratuit.

Le stationnement des camping-cars sur la zone du port sera gratuit (max. 10 véhicules).

19. Mise à l'eau — MUSTO SKIFF

La mise à l'eau se fera depuis la plage située à l'Est du port.

20. Nuitées

Pour les équipages dormant dans les bateaux ou dans leur véhicule, la taxe de séjour se monte à CHF 1.50 par personne et par jour. La taxe de séjour doit se régler à la capitainerie.

L'accès aux sanitaires du club est gratuit (douche et WC).

L'accès aux sanitaires du port est payant. La taxe d'accès doit se régler à la capitainerie.

Le [camping VD8](#) est ouvert jusqu'au 30 septembre.

Le [camping de la Menthue](#) est ouvert jusqu'au 28 septembre.

Chemin de la Plage, 1462 Yvonand,

Tél : +41 24 430 18 18

Fax : +41 24 430 23 21

Location de Mobile homes

L'[Hôtel de la Gare](#), +41 24 430 24 04

L'Hôtel de Ville, Grand'Rue 14, +41 24 430 11 51

Camping des Iris à Yverdon

Avenue des Iris 57, 1400 Yverdon-les-Bains, +41 24 425 10 89

La région offre beaucoup d'autres possibilités d'hébergement

Voir sous : Office du tourisme Yvonand et région.

21. Plan de situation

